



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2009, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0016

- RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0017

- RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ ET LES NUISANCES

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0018

- RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, ainsi que dans le point de services situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard,.

Ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce quatorzième jour du mois de juin deux mille neuf.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d’arrondissement, certifie que l’avis ci-dessus a été publié dans un journal local le quatorzième jour du mois de juin deux mille neuf et qu’une copie a été affichée au bureau d’arrondissement le quinzième jour du mois de juin deux mille neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de juin deux mille neuf.

M Saâd Moumni
Secrétaire d’arrondissement